

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 1 / 60

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS DE DESAMANTAGE OU LORS DES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE LIBERER DES FIBRES D'AMIANTE

Mots clés : amiante, mode opératoire, plan de retrait

Objet : Ce mode opératoire présente les dispositions prises par les intervenants du service de radioprotection (SPR/LRI) du CEA Marcoule lors des contrôles radiologiques réalisés dans le cadre de chantiers de retrait ou d'encapsulage de l'amiante (travaux sous-section 3) ou d'interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiantes (travaux sous-section 4).

Destinataires : Les fonctions ci-dessous mentionnées sont prévenues par messagerie de l'émission de ce document ; il leur appartient de le mettre en œuvre dans leur unité.

- DUSP/SPR : Chef de service et Adjointe, Correspondante Qualité ;
- DUSP/SPR/LRI : Tout le personnel

Pour information :

- DIR : Directrice Déléguée à la Sûreté / Sécurité
- DIR/CSNSQ : Ingénieur Sécurité Etablissement
- CSNSQ/GPCS : Ingénieurs sécurité, Correspondante Amiante Centre
- Les Chefs de Département CEA/MAR + DPIE
- Les Chefs d'Installation et Responsables de Contrat d'Installation
- DDCC/CCMA : Chef de cellule
- DUSP/DIR : Chef de département, Adjoint
- DUSP/SST : Chef de service
- DUSP/FLS : Chef de Service

Diffusion : Ce document est mis à disposition de l'ensemble du personnel CEA Marcoule concerné par l'intermédiaire de l'application de GEstion des Documents Electronique du CEA

L'original papier est conservé au DUSP/SPR

1	Octobre 2018	Mise à jour suite aux travaux des Groupes de Travail amiante Marcoule
Indice	Date	Détails des modifications apportées

 MARQUES.J Chef d'équipe SPR/LRI/APM	 VANG.A Ingénieur SPR/LRI	 ROSTAING.C Adjointe au Chef du DUSP/SPR	 VIALLESOUBRANNE.C Chef du DUSP/SPR
 CAPLIN.J Chef d'équipe SPR/LRI/PHE	 JONDEAU.E Ingénieur Sécurité DIR/CSNSQ		
Rédacteurs	Vérificateurs	Approbateur	Emetteur

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 2 / 60

HISTORIQUE

0	26/10/2015	Création du document
Indice	Date	Détails des modifications apportées

Impact opérationnel de la mise à jour :

Sans objet

Classement dans l'architecture de la GEDE :

DUSP/SPR/Descriptif technique

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 3 / 60

AVIS DU MEDECIN DU TRAVAIL

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE					
PERIMETRE DUSP/SPR	TYPE DC	ACTIVITE RP	NUMERO 025	INDICE 1	Page 3 / 60

AVIS DU MEDECIN DU TRAVAIL

AVIS FAVORABLE POUR L'ENSEMBLE DES PRECONISATIONS.
UN SUIVI PAR CARDIOFREQUENCEMETRIE UNIQUEMENT POUR LES PLONGEES DE PLUS D'UNE HEURE CONSECUTIVE DEVRA SE FAIRE POUR LE PORT DES TENUES JETABLES TYPE 5 SOUS MAR 95. CECI AFIN DE MIEUX EVALUER LEUR IMPACT SUR LE TEMPS DE PLONGEE.

Dr. T. IBAGNES
Service Santé au Travail
CEA/MARCOULE

Marcoule, le 31/08/18.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 4 / 60

AVIS DU CHSCT

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 4 / 60

AVIS DU CHSCT

Avis Favorable à l'unanimité



Mme Der-Nahabedian Anne Paule
Secrétaire du CHSCT.

Marcoule le 17 Octobre 2018.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 5 / 60

SOMMAIRE

1	DOMAINE D'APPLICATION	8
2	CHAMP D'APPLICATION SPECIFIQUE	8
3	DOCUMENTS DE REFERENCE	8
4	DONNES D'ENTREE.....	9
4.1	INTERVENTION.....	9
4.2	LA LOCALISATION DE LA ZONE A CONTROLER, LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DU LIEU DE L'INTERVENTION	9
4.3	LES DOSSIERS TECHNIQUES PREVUS A L'ARTICLE R. 4412-97	9
5	MODALITES D'INTERVENTION	9
5.1	LA NATURE DES INTERVENTIONS	9
5.2	LE NIVEAU D'EMPOUSSIEREMENT.....	9
5.3	LES MATERIAUX CONCERNES	10
5.4	LA FREQUENCE ET LES MODALITES DE CONTROLE DU NIVEAU D'EMPOUSSIEREMENT DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE ET DU RESPECT DE LA VALEUR LIMITE D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP).....	10
5.5	LE DESCRIPTIF DES METHODES DE TRAVAIL ET MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE	10
5.6	LES CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS UTILISES POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS AINSI QUE CELLES DES MOYENS DE PROTECTION DES AUTRES PERSONNES QUI SE TROUVENT SUR LE LIEU OU A PROXIMITE DE L'INTERVENTION	11
5.7	PROCEDURES D'INTERVENTION DU PERSONNEL SPR, DE DECONTAMINATION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	14
5.7.1	CHANTIER EN ZONE REGLEMENTEE SANS RISQUE DE CONTAMINATION RADIOACTIVE.	14
5.7.2	CHANTIER EN ZONE CONTAMINANTE (< 5 RCA)	24
5.7.3	CHANTIER EN ZONE CONTAMINANTE (entre 5 et 10 RCA).....	35
5.7.4	CHANTIER EN ZONE CONTAMINANTE (≥ 10 RCA)	46
5.8	CAS PARTICULIER D'INTERVENTIONS AVEC RISQUE SODIUM (INSTALLATION PHENIX)	56
5.9	LES DUREES ET TEMPS DE TRAVAIL DETERMINES EN APPLICATION DES ARTICLES R. 4412-118 ET R. 4412-119	56
6	LES NOTICES DE POSTE PREVUES A L'ARTICLE R.4412-39.....	58
7	APPLICATION DU MODE OPERATOIRE	60

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 6 / 60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Critères de port des EPI d'intervention.....	12
Tableau 2 : Correspondance entre les cas traités et les niveaux d'empoussièrement amiante et de contamination radioactive	13
Tableau 3 : Temps d'intervention maximum autorisé pour les salariés SPR CEA en tenue MAR 95-3.....	57
Tableau 4 : Temps d'intervention en fonction de la zone d'intervention et du type de tenues .	58

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement de niveau 1).....	14
Figure 2 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l)).....	16
Figure 3 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l)).....	19
Figure 4 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3).....	21
Figure 5 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement niveau 1)	24
Figure 6 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300f/l))	26
Figure 7 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300f/l))	29
Figure 8 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)	32
Figure 9 : Chantier en zone contaminante (5 ≤ RCA < 10) avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement de niveau 1)	35
Figure 10 : Chantier en zone contaminante (5 ≤ RCA < 10) avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))	37
Figure 11 : Chantier en zone contaminante (5 ≤ RCA < 10) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))	40
Figure 12 : Chantier en zone contaminante (5 ≤ RCA < 10) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3).....	43
Figure 13 : Chantier en zone contaminante (RCA ≥ 10) avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement niveau 1)	46
Figure 14 : Chantier en zone contaminante (RCA ≥ 10) avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))	48
Figure 15 : Chantier en zone contaminante (RCA ≥ 10) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))	51
Figure 16 : Chantier en zone contaminante (RCA ≥ 10) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)	53

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

Page 7 / 60

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

GLOSSAIRE

DIMR	Dossier d'Intervention en Milieu Radioactif
EPVR	Equipement de Protection des Voies Respiratoires
LMPS	Laboratoire Méthodes, Protection des voies respiratoires, contrôle Site
MAR 95-3	Vêtement de protection ventilé anti-particules radioactives pour des environnements à haute contamination atmosphérique ou des environnements hautement contaminés par des particules alpha-émettrices
RCA	Repères en Concentration Atmosphérique
RCI	Responsable de Contrat d'Installation
SPR	Service de Protection contre les Rayonnements
SST	Service de Santé au Travail
TQRP	Technicien Qualifié en RadioProtection
TU	Tenue Universelle (tenue de travail blanche en coton)
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

1 DOMAINE D'APPLICATION

Ce mode opératoire présente les dispositions prises par les intervenants du service de radioprotection (SPR) CEA Marcoule lors des contrôles radiologiques réalisés dans le cadre de chantiers de retrait ou d'encapsulage de l'amiante (travaux sous-section 3) ou d'interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiantes (travaux sous-section 4).

2 CHAMP D'APPLICATION SPECIFIQUE

Ce mode opératoire s'applique spécifiquement aux interventions de radioprotection ci-dessous, en cours de chantiers de désamiantage ou d'encapsulage ou lors de travaux sous mode opératoire sous-section 4 :

- Levée de non-conformité d'un critère radiologique d'un DIMR,
- Levée d'un point d'arrêt radioprotection d'un mode opératoire ou plan de retrait,
- Evènement radiologique,
- Contrôle radiologique de déchets,
- Contrôle radiologique d'un intervenant,
- Contrôle radiologique dans le cadre de la maîtrise des prestataires.

Ces interventions sont réalisées par du personnel SPR/LRI formés sous-section 4 [7] pour le compte du CEA. Elles ne se substituent pas aux interventions réalisées par l'entreprise intervenante via son TQRP.

3 DOCUMENTS DE REFERENCE

- [1]. Code du travail Art.R4412-94 à R4412-124 et R4412-144 à R4412-148
- [2]. Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- [3]. Décret n°2015-789 du 29/06/2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- [4]. Guide ED 6091 INRS : travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante
- [5]. Note CEA/DEN/MAR/DEIM/SOP DO276 du 24/07/2015 analyse de risque pour le traitement de l'amiante dans les locaux 2201 et 2202bis (manutention et 1413/1415/1301 du bâtiment réacteur)
- [6]. Circulaire DPSN n°4 – Organisation de la radioprotection dans le cadre des opérations réalisées par une entreprise extérieure
- [7]. Liste du personnel SPR/LRI habilité aux contrôles radiologiques dans les chantiers de désamiantage - SPR/LRI LN RP 001

4 DONNES D'ENTREE

4.1 Intervention

L'intervention de salariés SPR/LRI sur une opération avec risque amiante est liée à un chantier d'une entreprise extérieure (SS3 ou SS4).

4.2 La localisation de la zone à contrôler, la description de l'environnement de travail du lieu de l'intervention

Tous les chantiers en zone réglementée sur le périmètre de l'établissement CEA Marcoule dans les installations avec Chef d'Installation¹.

4.3 Les dossiers techniques prévus à l'article R. 4412-97

Il s'agit du dossier technique amiante et/ou des rapports de repérage avant travaux.

5 MODALITES D'INTERVENTION

5.1 La nature des interventions

- Levée de non-conformité d'un critère radiologique d'un DIMR,
- Levée d'un point d'arrêt radioprotection d'un mode opératoire ou plan de retrait,
- Evènement radiologique,
- Contrôle radiologique de déchets,
- Contrôle radiologique d'un intervenant,
- Contrôle radiologique dans le cadre de la maîtrise des prestataires

Les interventions sont réalisées en présence de l'entreprise intervenante, au moment où celle-ci n'intervient pas directement sur les matériaux amiantés. La surveillance du chantier est assurée par l'entreprise intervenante.

Elles peuvent concerner :

- un contrôle radiologique de personne,
- un contrôle radiologique de matériels/équipements,
- un contrôle radiologique de matériaux.

5.2 Le niveau d'empoussièrement

Le niveau d'empoussièrement pris en référence lors des interventions du SPR est celui défini par l'entreprise intervenante.

¹ Dans les installations avec Responsable de Contrat d'Installation, les interventions équivalentes décrites dans ce mode opératoire sont, le cas échéant, à la charge de l'opérateur technique (entreprise extérieure qui se voit confier par le CEA dans le cadre d'un marché, la conduite complète d'une installation).

5.3 Les matériaux concernés

Matériaux issus des travaux de retrait en sous-section 3

Matériaux identifiés dans les interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante (sous-section 4).

5.4 La fréquence et les modalités de contrôle du niveau d'empoussièrement du processus mis en œuvre et du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

Le niveau d'empoussièrement est celui estimé puis mesuré le cas échéant par l'entreprise intervenante pour les travaux (travaux de désamiantage). Pour des travaux relevant de la sous-section 4, s'ils sont de courte durée (< 4h par exemple) et s'ils ne font pas l'objet de mesure, la référence sera le niveau d'empoussièrement estimé.

Il est transmis au SPR par l'entreprise intervenante avant le début de l'intervention.

Il est confirmé par un rapport d'analyse issu soit d'une mesure propre au chantier en cours, soit du plan de contrôle du processus mis en œuvre (chantier test ou de validation). Les derniers rapports d'analyse sont disponibles au niveau du chantier et mis à disposition du SPR avant intervention.

Les interventions de contrôle par le SPR seront limitées et de courtes durées (temps d'intervention en général inférieur à 1h).

Le SPR déterminera les chantiers pour lesquels un contrôle du respect de la VLEP pourra être effectué en privilégiant si possible les interventions planifiées et de plus longues durées afin de permettre une évaluation significative de l'exposition.

5.5 Le descriptif des méthodes de travail et moyens techniques mis en œuvre

L'intervention du SPR est réalisée en présence de l'entreprise intervenante (opérateur et encadrant de chantier). Pendant les phases d'intervention du SPR/LRI, les opérations de retrait d'amiante ou susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont suspendues.

Les appareils utilisés par le SPR sont les suivants :

- Contrôle de contamination : contaminamètre adapté aux rayonnements à mesurer,
- Contrôle d'irradiation : radiamètre adapté aux rayonnements à mesurer.

Les appareils de contrôle utilisés seront dédiés exclusivement au contrôle des chantiers « amiante ». Ces appareils devront être étalonnés et validés par le SPR/LMPS. Ils seront testés avant chaque intervention, par le SPR (avec la source test localisée dans la boîte de confinement de l'installation ou dans les compartiments de sortie personnel ou matériel pour les chantiers à bas bruit de fond).

La méthode de contrôle en direct de contamination à l'aide de contaminamètres consiste à contrôler la présence de radionucléides au plus près des intervenants, du matériau ou des matériels/équipements contenant de l'amiante ou susceptibles d'être en contact avec de l'amiante. Cette méthode, qui permet de s'affranchir d'une éventuelle remise en suspension de fibre d'amiante, est à privilégier mais n'est cependant applicable que lorsque l'ambiance radiologique est faible.

Dans le cas où la méthode de contrôle de contamination en direct ne serait pas possible, des frottis seront réalisés et contrôlés dans la boîte de confinement dédiée de l'entreprise intervenante.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 11 / 60

La méthode de contrôle d'irradiation consiste à réaliser des mesures de débit d'équivalent de dose ambiant et au contact à l'aide d'un radiamètre.

Les appareils de Radioprotection seront emballés par l'opérateur SPR CEA après utilisation et sortis par l'entreprise intervenante. Le risque amiante ainsi que le risque radiologique devront être identifiés sur l'emballage des appareils concernés. Ces appareils restent dans l'installation où ils sont utilisés. Ils seront ensuite destinés uniquement aux chantiers amiante, dans la limite de la date de validité de leur étalonnage. Ils seront remplacés après fin de validité sauf pour le radiamètre (suivant les conditions de sortie de zone amiante suivantes : entrée en zone amiante du radiamètre sous double emballage. Lors de sa sortie, le deuxième emballage sera douché dans le compartiment déchets et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre). En effet, une fois entrés en zone amiante, ils seront identifiés comme déchets amiante (transfert vers le LMPS interdit, pas de maintenance).

5.6 Les caractéristiques des équipements utilisés pour la protection des travailleurs ainsi que celles des moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu ou à proximité de l'intervention

En fonction du niveau d'empoussièrement du chantier déterminé par l'entreprise intervenante, les intervenants CEA porteront les équipements de protection individuelle requis.

Trois types de protection des voies respiratoires sont utilisés en fonction du niveau d'empoussièrement et du risque radiologique ; a minima :

- le masque facial avec cartouche P3 (empoussièrement inférieur à 100 f/l, avec risque de contamination atmosphérique volumique inférieur à 5 RCA,
- Le masque facial avec cartouche P3 et adduction d'air (empoussièrement inférieur à 3300 f/l et risque de contamination atmosphérique volumique inférieur à 10 RCA)
- la tenue ventilée MAR 95-3 (empoussièrement supérieur ou égal à 3300 f/l, ou risque de contamination atmosphérique volumique supérieur ou égal à 10 RCA).

Deux tenues papier jetable de type 5 a minima, sur botte et gants vinyles sont utilisés dans tous les cas avec protection respiratoire à l'exception des zones dites public (< 5 f/l).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 12 / 60

Zone d'intervention	Tenue d'intervention	EPVR en fonction du niveau d'empoussièrement ⁽²⁾				
		Niveau 1	Niveau 2			Niveau 3
		0 à < 100 f/l	= 100 à < 800 f/l	= 800 à < 3300 f/l	= 3300 à < 6000 f/l	= 6000 à < 25000 f/l
Sans risque de contamination radioactive	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5 ⁽³⁾	Masque complet ⁽⁴⁾	Masque complet ⁽⁴⁾ + adduction d'air	Masque complet ⁽⁴⁾ + adduction d'air	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾
Nb RCA < 5	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5 ⁽³⁾	Masque complet ⁽⁴⁾	Masque complet ⁽⁴⁾ + adduction d'air	Masque complet ⁽⁴⁾ + adduction d'air	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾
5 ≤ Nb RCA < 10	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5 ⁽³⁾	Masque complet ⁽⁴⁾ + adduction d'air	Masque complet ⁽⁴⁾ + adduction d'air	Masque complet ⁽⁴⁾ + adduction d'air	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾
Nb RCA ≥ 10	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5 ⁽³⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾	Tenue étanche ventilée ⁽⁵⁾

Tableau 1 : Critères de port des EPI d'intervention

Les équipements de protection collective sont mis en œuvre par l'entreprise intervenante du chantier.
Les moyens de protection des autres personnes qui se trouvent sur le lieu ou à proximité de l'intervention sont gérés par l'entreprise intervenante du chantier.

La correspondance entre les différents cas traités dans la suite du document avec les niveaux d'empoussièrement amiante et de contamination radioactive est présentée dans le tableau ci-dessous :

² EPVR à mettre en œuvre a minima. Dans ce tableau, les valeurs d'empoussièrement retenues servent de référence pour déterminer les équipements de protection individuelle à porter, notamment afin de respecter la VLEP.

³ Tenue jetable type 5 répondant aux normes NF EN ISO 13982-1 et EN 1073-2.

⁴ Masque distribué au bâtiment 40 + filtre a minima P3. Une cartouche filtrante combinée (par ex. : A2B2P3) peut être imposée suivant les exigences de l'installation ou l'analyse de risques du chantier.
Nota : il n'y a pas d'attribution systématique d'un second masque à chaque salarié SPR. Lorsqu'un salarié SPR doit intervenir pour la première fois sur un chantier avec risque amiante, il utilise son masque qui lui a été attribué au bâtiment 40 pour les interventions en zone réglementée. Après intervention sur chantier amiante et décontamination, il l'identifie comme masque « amiante » et ne l'utilisera plus que sur chantier avec risque amiante. Par la suite, il fait une demande d'attribution d'un second masque au bâtiment 40 pour une utilisation sur chantier nucléaire classique. Le masque « amiante » est mis en déchet dès lors qu'il doit faire l'objet d'une maintenance.

⁵ Tenue ventilée MAR 95-3 + masque complet avec filtre a minima P3 (avec gestion précisée au ⁽⁴⁾).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 13 / 60

Zone d'intervention	Niveau d'empoussièrement				
	Niveau 1	Niveau 2			Niveau 3
	0 à < 100 f/l	= 100 à < 800 f/l	= 800 à < 3300 f/l	= 3300 à < 6000 f/l	= 6000 à < 25000 f/l
Sans risque de contamination radioactive	Cas 1A Cas 1B Cas 1C	Cas 1B Cas 1C	Cas 1B Cas 1C	Cas 1D	Cas 1D
Nb RCA < 5	Cas 2A Cas 2B Cas 2C	Cas 2B Cas 2C	Cas 2B Cas 2C	Cas 2D	Cas 2D
5 ≤ Nb RCA < 10	Cas 3A Cas 3B Cas 3C	Cas 3B Cas 3C	Cas 3B Cas 3C	Cas 3D	Cas 3D
Nb RCA ≥ 10	Cas 4A Cas 4B Cas 4C	Cas 4B Cas 4C	Cas 4B Cas 4C	Cas 4D	Cas 4D

Tableau 2 : Correspondance entre les cas traités et les niveaux d'empoussièrement amiante et de contamination radioactive

Nota :

- **Cas xA** : chantier avec empoussièrement de niveau 1 et installation de décontamination sans compartiment ;
- **Cas xB** : chantier avec empoussièrement de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l) et installation de décontamination à 3 compartiments ;
- **Cas xC** : chantier avec empoussièrement de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l) et installation de décontamination à 5 compartiments ;
- **Cas xD** : chantier avec empoussièrement de niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3 et installation de décontamination à 5 compartiments.

PERIMETRE	TYPE	ACTIVITE	NUMERO	INDICE	Page 14 / 60
DUSP/SPR	DC	RP	025	1	

5.7 Procédures d'intervention du personnel SPR, de décontamination du personnel et du matériel⁶

Les procédures d'intervention du personnel SPR sont définies selon plusieurs cas.

Il est à noter que toute intervention d'un agent SPR en zone de travail amiante nécessitera l'assistance à l'extérieur d'un deuxième agent SPR.

5.7.1 CHANTIER EN ZONE REGLEMENTEE SANS RISQUE DE CONTAMINATION RADIOACTIVE

Bien que certains chantiers soient identifiés comme « sans risque de contamination radioactive », l'éventualité de détecter une contamination d'un intervenant en sortie de la zone de travail est envisagée.

5.7.1.1 CAS 1.A : Chantier avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement de niveau 1)

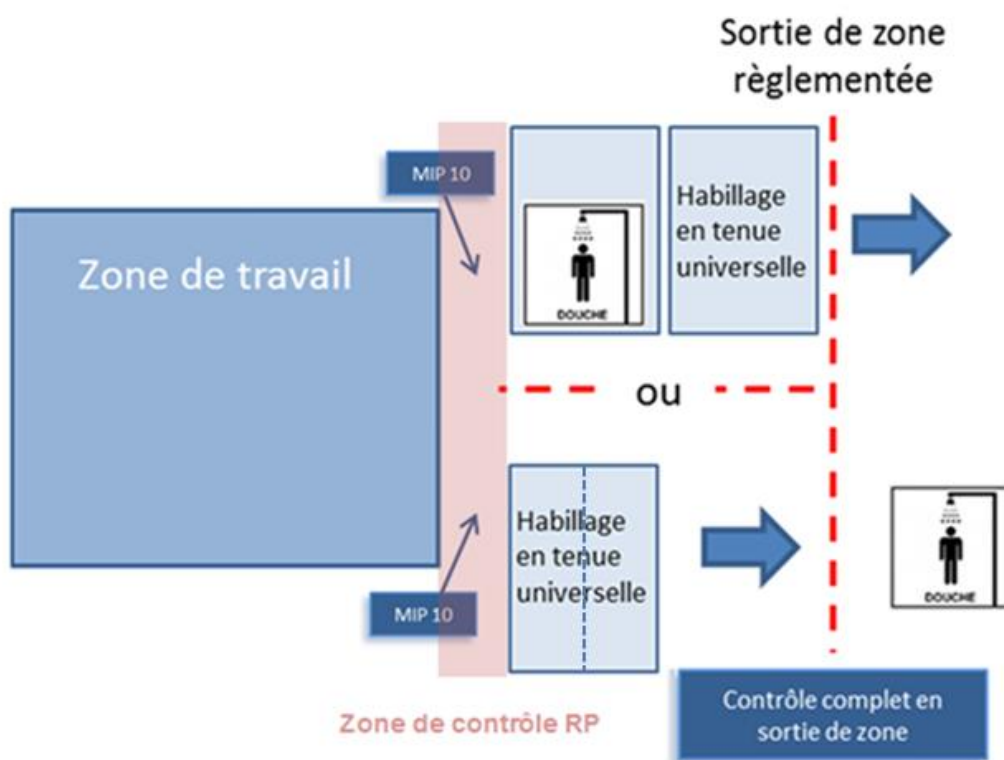


Figure 1 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement de niveau 1)

⁶ Dans ce paragraphe, on entend par niveau d'empoussièrement ceux définis par le décret n°2015-798 du 29/06/2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante. Les niveaux d'empoussièrement servent de référence pour la détermination des protections collectives et leur représentation schématisée dans les différents cas de figure.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 15 / 60

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 2 paires de gants scotchées,
- 1 paire de gants de travail,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- Point d'arrêt radioprotection (TQRP) : dès découverte de contamination radioactive par le TQRP, le chantier devra être traité comme un chantier avec risque de contamination (voir cas 2A ou 3A).
- Les limites en contamination surfacique sont : $\beta < 0,4 \text{ Bq/cm}^2$ et $\alpha < 0,04 \text{ Bq/cm}^2$.

La douche d'hygiène est à prendre au plus près du lieu d'intervention. Dans le cas où l'entreprise intervenante n'installe pas de compartiment pour la douche d'hygiène du personnel, cette douche peut être éventuellement prise hors de la zone réglementée. Dans ce cas, un sas devra être mis en place en dehors du chantier amiante afin de permettre aux agents de quitter la tenue d'intervention et de revêtir la tenue universelle.

Procédure de sortie du personnel SPR :

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait des gants de travail, - Aspiration de la surtenue type 5 en fin d'intervention dans la zone de travail, - Retrait d'une paire de surbottes, d'une paire de gants et de la surtenue type 5,
2	Zone de contrôle RP	- AutoContrôle radiologique de la tenue type 5 : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil) : ○ Décontamination de l'EPVR avec des lingettes humides, ○ Mouillage par aspersion d'eau de la tenue type 5, ○ Retrait d'une paire de surbottes, des bottes ou chaussures de sécurité, d'une paire de gants, ○ <u>Si douche d'hygiène en sortie de la zone de travail</u> : retrait de la tenue type 5, passage sous la douche d'hygiène, retrait de l'EPVR puis habillage en TU, ○ <u>Si douche d'hygiène déportée</u> : passage dans le sas habillage TU, retrait de la tenue type 5 et de l'EPVR, habillage en TU et se diriger vers la douche d'hygiène, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir Tableau ci-dessous.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 16 / 60

Cas de la tenue contaminée en zone de travail	Cas de contamination de l'EPVR en zone de travail
- Entrée d'un deuxième agent SPR en tenue en zone, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée⁷ et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.

5.7.1.2 CAS 1.B : Chantier avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

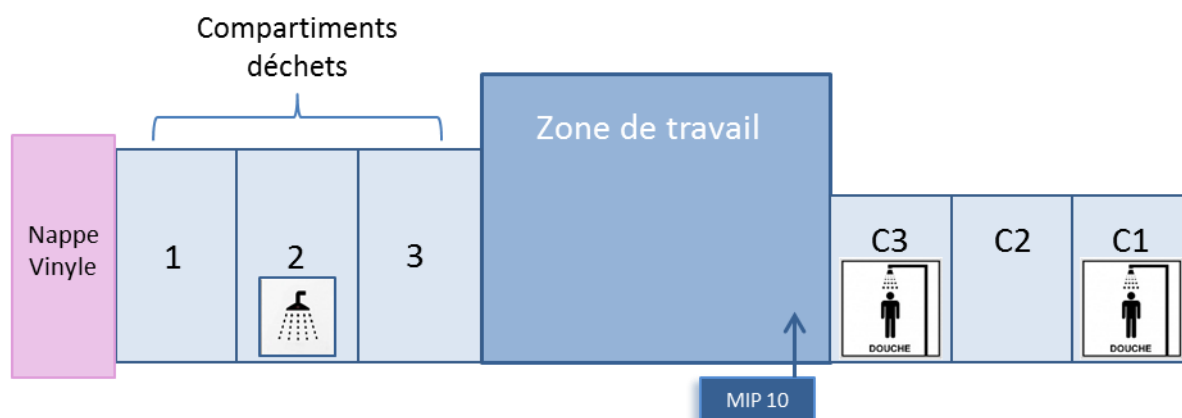


Figure 2 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 1 paire de gants de travail,
- 2 paires de gants scotchées,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,

⁷ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 17 / 60

- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- Point d'arrêt radioprotection (TQRP) : dès découverte de contamination radioactive par le TQRP, arrêt de l'intervention, avertissement du SPR, sortie des intervenants en respectant la procédure de sortie (voir ci-après),
- Les limites en contamination surfacique sont : béta < 0,4 Bq/cm² et alpha < 0,04 Bq/cm².

Procédure de sortie du personnel SPR :

Dans le cas de travail en air respirable, les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

<u>ETAPE N°</u>	<u>ZONE</u>	<u>OPERATION DE SORTIE</u>
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait d'une paire de gants de travail, - Aspiration de la surtenu type 5 en fin d'intervention dans la zone de travail,
2	Sortie de Zone de travail	- Retrait d'une paire de surbottes, d'une paire de gants et de la surtenu type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C3 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
3	C3	- Douche de décontamination amiante (5min) avec port de l'EPVR, - Passage en C2
4	C2	- Retrait d'une paire de gants, de la tenue type 5, des bottes ou chaussures de sécurité et des sous-vêtements, - Passage en C1,
5	C1	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C2 (passage du bras en C2 seulement),
6	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

Cas de la tenue contaminée en zone de travail	Cas de contamination de l'EPVR en zone de travail
- Entrée d'un deuxième agent SPR en tenue en zone,	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 18 / 60

- Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C3 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée⁸, passage en C3 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
--	--

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'EE. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé (information radiologique et amiante) en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR sous triple emballage (si risque alpha sinon double uniquement) qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

Les conditions de sortie des équipements par le sas matériels sont les suivantes (sas 3 compartiments déchets) :

- mise sous emballage en zone de travail,
- aspiration du sac extérieur dans le compartiment 3 puis mise sous double ensachage,
- douche dans le compartiment 2,
- triple ensachage (si risque alpha) puis prise en charge dans le compartiment 1 par l'opérateur à l'extérieur.

⁸ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 19 / 60

5.7.1.3 CAS 1.C : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

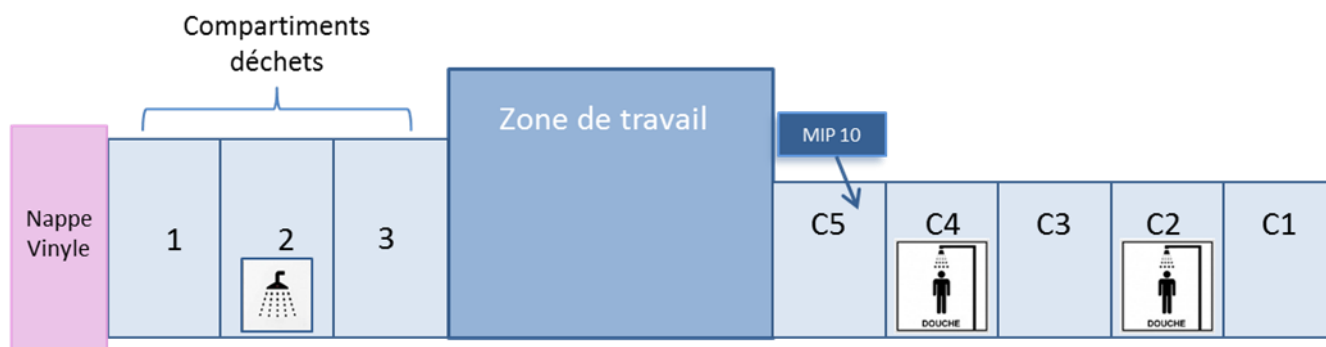


Figure 3 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément de niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 1 paire de gants de travail,
- 2 paires de gants scotchées,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- Point d'arrêt radioprotection (TQRP) : dès découverte de contamination radioactive par le TQRP, arrêt de l'intervention, avertissement du SPR, sortie des intervenants en respectant la procédure de sortie (voir ci-après),
- Les limites en contamination surfacique sont : béta < 0,4 Bq/cm² et alpha < 0,04 Bq/cm².

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 20 / 60

Procédure de sortie du personnel SPR :

Dans le cas de travail en air respirable, les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

<u>ETAPE N°</u>	<u>ZONE</u>	<u>OPERATION DE SORTIE</u>
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait d'une paire de gants de travail, - Aspiration de la surtenuie type 5 en fin d'intervention dans la zone de travail,
2	Sortie de Zone de travail	- Retrait d'une paire de surbottes, de la surtenuie type 5 et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C5,
3	C5	- AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C4 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C4	- Douche de décontamination amiante (5min) avec port de l'EPVR, - Passage en C3,
5	C3	- Retrait d'une paire de gants, de la tenue type 5, des bottes ou chaussures de sécurité et des sous-vêtements, - Passage en C2,
6	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchet en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
7	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée⁹, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenuie type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.

⁹ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'entreprise intervenante. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

5.7.1.4 CAS 1.D : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

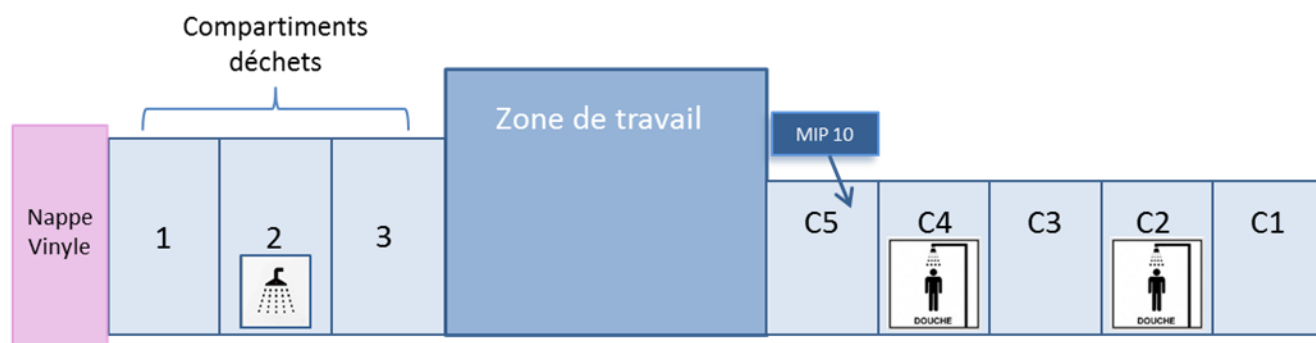


Figure 4 : Chantier sans risque de contamination radioactive avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 1 tenue MAR 95-3,
- 2 paires de gants scotchées (une paire sur chaque tenue type 5),
- 1 paire de gants de travail scotchée sur la tenue MAR 95-3,
- 1 paire de chaussure de sécurité ou botte,
- 2 paires de surbottes (une paire sur les chaussures de sécurité ou bottes et une paire sur la surtenue type 5),
- 1 paire de surbottes sur la tenue MAR 95-3,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 22 / 60

Déroulement de l'opération :

- En zone de travail, aspiration de la tenue MAR 95-3,
- Point d'arrêt radioprotection (TQRP) : dès découverte de contamination radioactive par le TQRP, arrêt de l'intervention, avertissement du SPR, sortie des intervenants en respectant la procédure de sortie (voir ci-après).

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Aspiration de la tenue MAR 95-3 en fin d'intervention - Retrait d'une paire de surbottes et des gants de travail lors du passage vers C5
2	C5	- Retrait de la MAR 95-3, - Retrait d'une paire de surbottes, d'une paire de gants et de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C4 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
3	C4	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue, - Passage en C3,
4	C3	- Retrait d'une paire de gants, de la tenue type 5, des chaussures ou bottes de sécurité et des sous-vêtements, - Maintien de l'EPVR, - Passage en C2
5	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
6	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 23 / 60

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹⁰, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'EE. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

¹⁰ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

5.7.2 CHANTIER EN ZONE CONTAMINANTE (< 5 RCA)

5.7.2.1 CAS 2.A : Chantier avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement niveau 1)

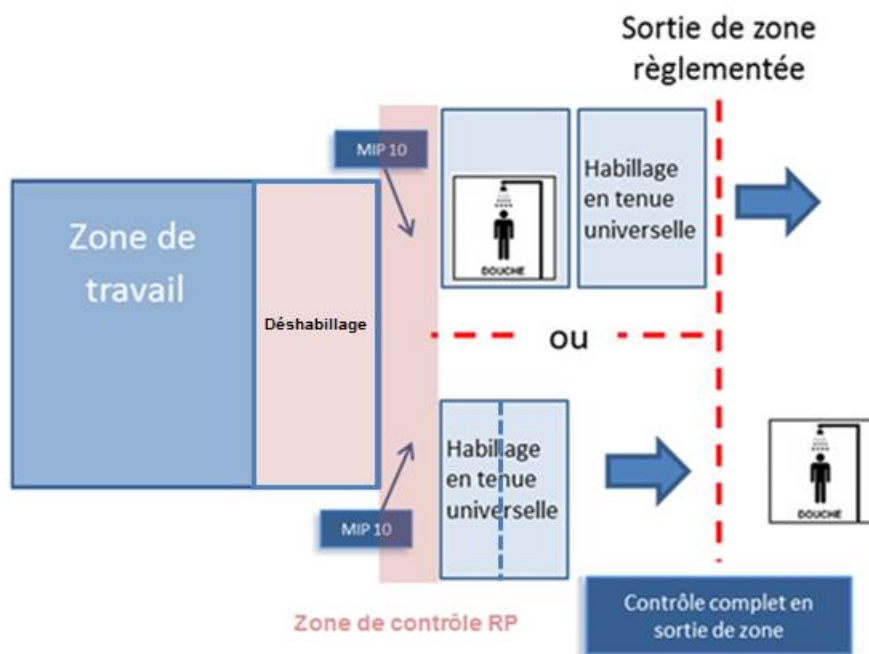


Figure 5 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement niveau 1)

La zone de travail doit faire partie d'un confinement dynamique¹¹ (sas, local...). En aucun cas cela ne peut être une nappe vinyle au milieu d'un local.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 2 paires de gants scotchées,
- 1 paire de gants de travail,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

La douche d'hygiène est à prendre au plus près du lieu d'intervention. Dans le cas où l'entreprise intervenante n'installe pas de compartiment pour la douche d'hygiène du personnel, cette douche

¹¹ Au sens radiologique.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 25 / 60

peut être éventuellement prise hors de la zone règlementée. Dans ce cas, un sas devra être mis en place en dehors du chantier amiante afin de permettre aux agents de quitter la tenue d'intervention et de revêtir la tenue universelle.

Procédure de sortie du personnel SPR :

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait des gants de travail, - Aspiration et fixation de la contamination de la surtenue type 5 en fin d'intervention, - Décontamination de l'EPVR à la lingette humide, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers la zone de déshabillage,
2	Zone de déshabillage	- Retrait de la surtenue type 5, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers la zone de contrôle RP,
3	Zone de contrôle RP	- AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), retrait des bottes ou chaussures de sécurité : ○ <u>Si douche d'hygiène en sortie de la zone de travail</u> : retrait de la tenue type 5, passage sous la douche d'hygiène, retrait de l'EPVR puis habillage en TU, ○ <u>Si douche d'hygiène déportée</u> : passage dans le sas habillage TU, retrait de la tenue type 5 et de l'EPVR, habillage en TU et se diriger vers la douche d'hygiène, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous.

Cas de la tenue contaminée en zone de contrôle RP	Cas de contamination de l'EPVR en zone de contrôle RP
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹², et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.

¹² La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 26 / 60

5.7.2.2 CAS 2.B : Chantier avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300f/l))

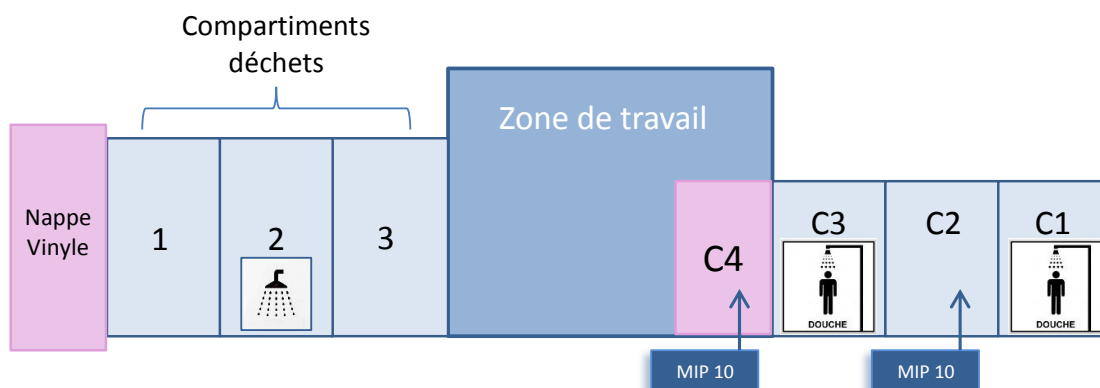


Figure 6 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrement niveau 1 ou 2 (< 3300f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 2 paires de gants scotchées,
- 1 paire de gants de travail,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération¹³ :

- En zone de travail devant le C4, aspiration et fixation de la contamination sur la surtenue type 5,
- Ajout d'un C4 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la surtenue type 5.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Dans le cas de travail en air respirable, les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

¹³ Quand la zone d'intervention le permet (dimension suffisante), la sortie du personnel se fait prioritairement par 5 compartiments en dehors de la zone de travail (cf. cas suivant).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 27 / 60

<u>ETAPE N°</u>	<u>ZONE</u>	<u>OPERATION DE SORTIE</u>
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait des gants de travail, - Aspiration et fixation de la contamination de la surtenue type 5 en fin d'intervention, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C4,
2	C4	- Retrait de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C3 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
3	C3	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue type 5, - Passage en C2,
4	C2	- Retrait d'une paire de gants, de la tenue type 5, des bottes ou chaussures de sécurité et des sous-vêtements, - AutoContrôle radiologique corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C1, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
5	C1	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchet en C2 (passage du bras en C2 seulement), - Sortie en sous-vêtements et contrôle RP puis rhabillage en TU.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 28 / 60

Cas de la tenue contaminée en C4	Cas de contamination de l'EPVR en C4 et C2
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C3 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹⁴, passage en C3 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une tenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C2	
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle corporel complet : - Si négatif, passage au C1 et suivi de la procédure de sortie, - Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹⁵, passage en C1 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'entreprise intervenante. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

¹⁴ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

¹⁵ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 29 / 60

5.7.2.3 CAS 2.C : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 < 3300 f/l)

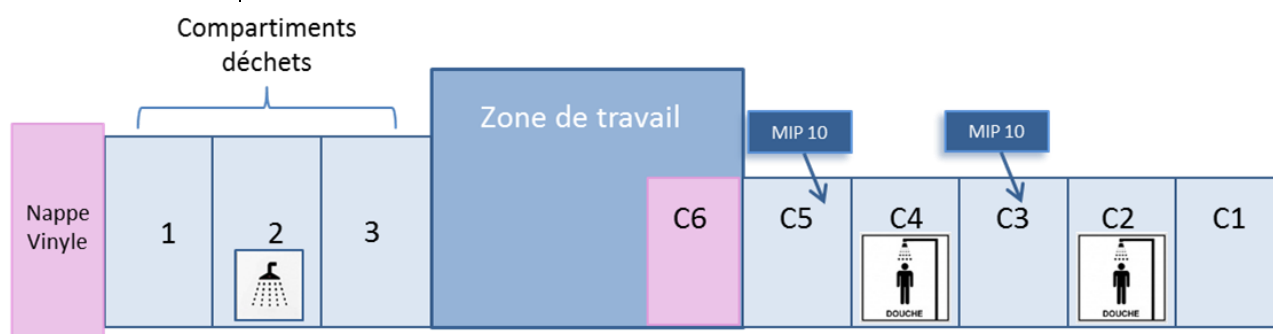


Figure 7 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 3 paires de gants (1 paire de gants scotchée sur chaque tenue type 5 + 1 paire de gants propre à remettre en C5),
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- Ajout d'un C6 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la surtenue type 5,
- En zone de travail devant le C6, aspiration et fixation de la contamination sur la surtenue type 5.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Dans le cas de travail en air respirable, les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 30 / 60

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait des gants de travail, - Aspiration et fixation de la contamination de la surtenue type 5 en fin d'intervention, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C6,
2	C6	- Retrait de la surtenue type 5, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C5,
3	C5	- AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), remettre une paire de gants et passage en C4, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C4	- Douche de décontamination amiante (5min) avec port de l'EPVR, - Passage en C3,
5	C3	- Retrait de la tenue type 5, d'une paire de gants, des bottes ou chaussures de sécurité et des sous-vêtements, - Maintien de l'EPVR, - Séchage du salarié, - AutoContrôle radiologique corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C2, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
6	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
7	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle RP puis rhabillage en TU.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 31 / 60

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5 et C3
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹⁶, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C3	
- Entrée d'un deuxième agent SPR - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C2 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹⁷, passage en C2 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'EE. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

¹⁶ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

¹⁷ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 32 / 60

5.7.2.4 Cas 2.D : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

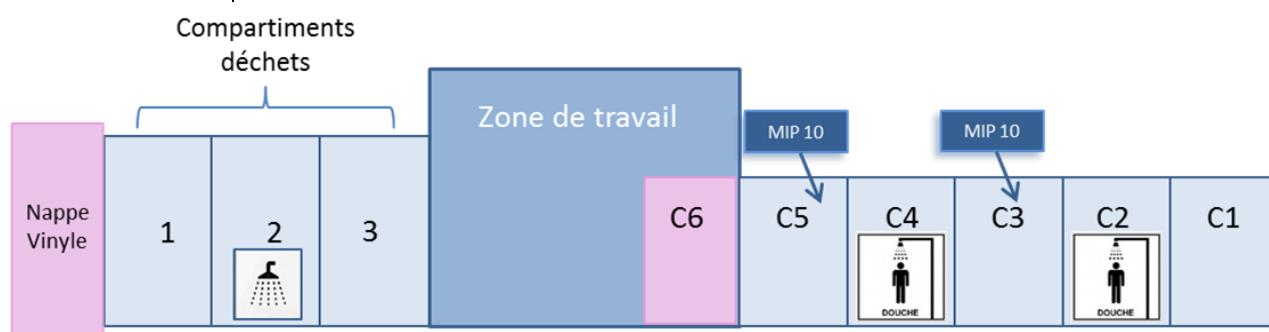


Figure 8 : Chantier en zone contaminante (< 5 RCA) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 1 tenue MAR 95-3,
- 2 paires de gants scotchées (une paire sur chaque tenue type 5),
- 1 paire de gants de travail scotchée sur la tenue MAR 95-3,
- 1 paire de chaussure de sécurité ou botte,
- 2 paires de surbottes (une paire sur les chaussures de sécurité ou bottes et une paire sur la surtenue type 5),
- 1 paire de surbottes sur la tenue MAR 95-3,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- En zone de travail devant le C6, aspiration et fixation de la contamination sur la tenue MAR 95-3,
- Ajout d'un C6 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la MAR 95-3.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 33 / 60

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Aspiration de la tenue MAR 95-3 en fin d'intervention + fixation de la contamination, - Retrait d'une paire de surbottes et des gants de travail lors du saut de zone vers C6,
2	C6	- Retrait de la MAR 95-3, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C5,
3	C5	- Retrait de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C4 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C4	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue, - Passage en C3,
5	C3	- Retrait de la tenue type 5, d'une paire de gants, des chaussures ou bottes de sécurité et des sous-vêtements, - Maintien de l'EPVR, - Séchage du salarié, - AutoContrôle radiologique corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C2, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
6	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
7	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 34 / 60

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5 et C3
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹⁸, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C3	
Entrée d'un deuxième agent SPR Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C2 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée¹⁹, passage en C2 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'EE. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

¹⁸ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

¹⁹ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 35 / 60

5.7.3 CHANTIER EN ZONE CONTAMINANTE (entre 5 et 10 RCA)

5.7.3.1 CAS 3.A : Chantier avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement niveau 1)

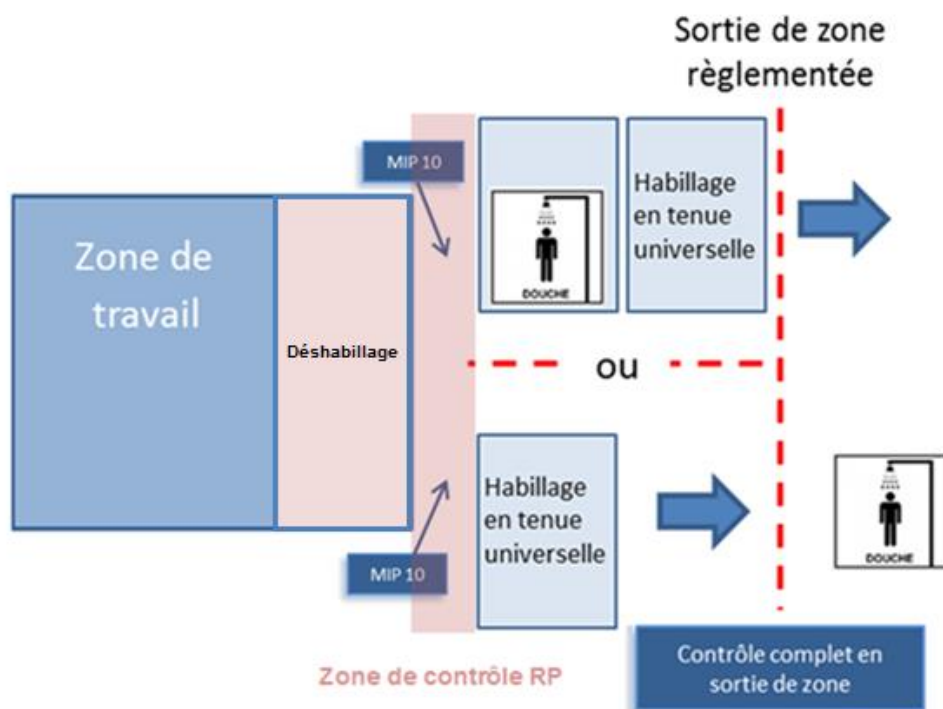


Figure 9 : Chantier en zone contaminante ($5 \leq RCA < 10$) avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement de niveau 1)

La zone de travail doit faire partie d'un confinement dynamique²⁰ (sas, local...). En aucun cas cela ne peut être une nappe vinyle au milieu d'un local.

La zone de travail doit être équipée d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 2 paires de gants scotchées,
- 1 paire de gants de travail,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

²⁰ Au sens radiologique.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 36 / 60

Déroulement de l'opération :

La douche d'hygiène est à prendre au plus près du lieu d'intervention. Dans le cas où l'entreprise intervenante n'installe pas de compartiment pour la douche d'hygiène du personnel, cette douche peut être éventuellement prise hors de la zone réglementée. Dans ce cas, un sas devra être mis en place en dehors du chantier amiante afin de permettre aux agents de quitter la tenue d'intervention et de revêtir la tenue universelle.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait des gants de travail, - Aspiration et fixation de la contamination de la surtenue type 5 en fin d'intervention, - Décontamination de l'EPVR à la lingette humide, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers la zone de déshabillage,
2	Zone de déshabillage	- Retrait de la surtenue type 5, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers la zone de contrôle RP,
3	Zone de contrôle RP	- AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), retrait des bottes ou chaussures de sécurité : ○ <u>Si douche d'hygiène en sortie de la zone de travail</u> : retrait de la tenue type 5, passage sous la douche d'hygiène, retrait de l'EPVR puis habillage en TU, ○ <u>Si douche d'hygiène déportée</u> : passage dans le sas habillage TU, retrait de la tenue type 5 et de l'EPVR, habillage en TU et se diriger vers la douche d'hygiène, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous.

Cas de la tenue contaminée en zone de contrôle RP	Cas de contamination de l'EPVR en zone de contrôle RP
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif :	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ;

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 37 / 60

- Confinement de la partie contaminée²¹, et suivi de la procédure de sortie,
- Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenu type 5 puis envoi au SST.

- Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.

5.7.3.2 CAS 3.B : Chantier avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

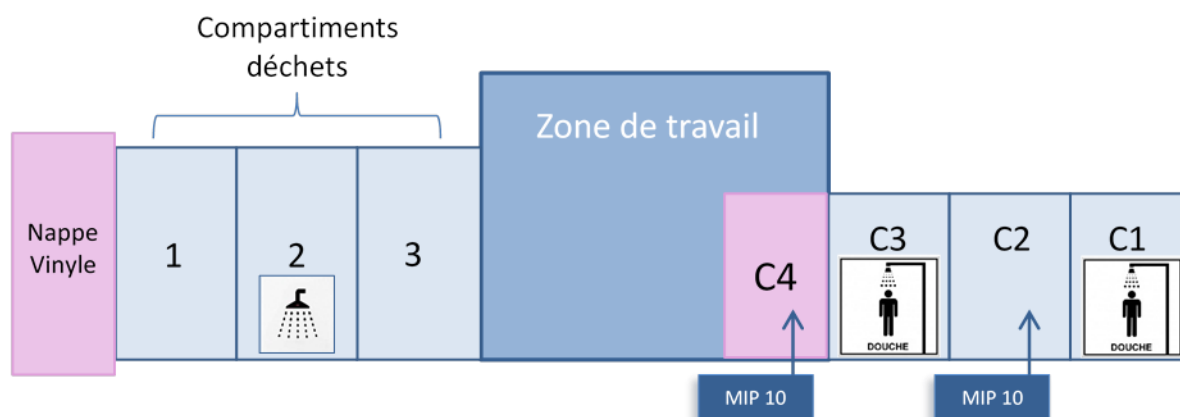


Figure 10 : Chantier en zone contaminante ($5 \leq RCA < 10$) avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 2 paires de gants scotchées,
- 1 paire de gants de travail,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

²¹ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 38 / 60

Déroulement de l'opération²² :

- En zone de travail devant le C4, aspiration et fixation de la contamination sur la surtenue type 5,
- Ajout d'un C4 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la surtenue type 5.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait des gants de travail, - Aspiration et fixation de la contamination de la surtenue type 5 en fin d'intervention, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C4,
2	C4	- Retrait de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C3 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
3	C3	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue type 5, - Passage en C2,
4	C2	- Retrait d'une paire de gants, de la tenue type 5, des bottes ou chaussures de sécurité et des sous-vêtements, - AutoContrôle radiologique corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C1, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
5	C1	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchet en C2 (passage du bras en C2 seulement), - Sortie en sous-vêtements et contrôle RP puis rhabillage en TU.

²² Quand la zone d'intervention le permet (dimension suffisante), la sortie du personnel se fait prioritairement par 5 compartiments en dehors de la zone de travail (cf. cas suivant).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 39 / 60

Cas de la tenue contaminée en C4	Cas de contamination de l'EPVR en C4 et C2
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C3 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée²³, passage en C3 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une tenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C2	
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C1 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée²⁴, passage en C1 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'EE. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

²³ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

²⁴ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 40 / 60

5.7.3.3 CAS 3.C : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

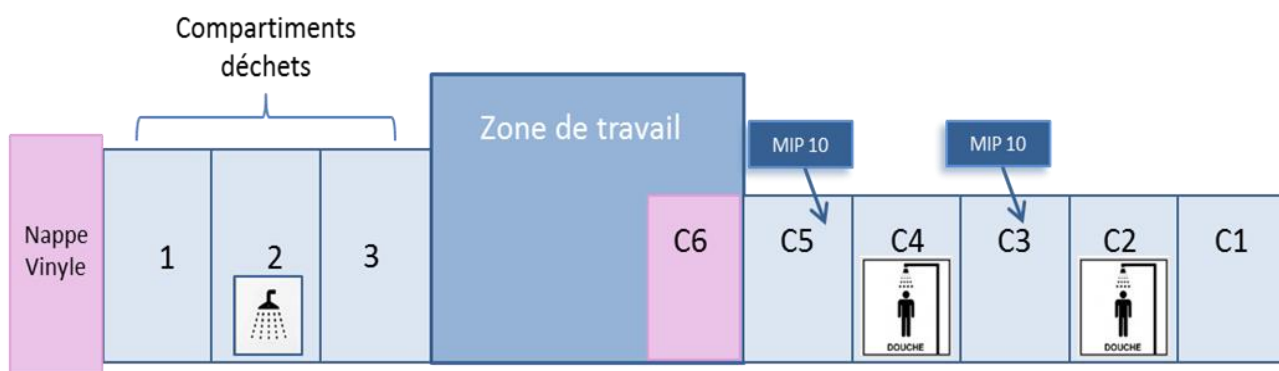


Figure 11 : Chantier en zone contaminante ($5 \leq RCA < 10$) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 3 paires de gants (1 paire de gants scotchée sur chaque tenue type 5 + 1 paire de gants propre à remettre en C5),
- 1 paire de gants de travail,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- Ajout d'un C6 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la surtenue type 5,
- En zone de travail devant le C6, aspiration et fixation de la contamination sur la surtenue type 5.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 41 / 60

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Retrait des gants de travail, - Aspiration et fixation de la contamination de la surtenu type 5 en fin d'intervention, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C6,
2	C6	- Retrait de la surtenu type 5, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C5,
3	C5	- AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), remettre une paire de gants et passage en C4, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C4	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue type 5, - Passage en C3,
5	C3	- Retrait de la tenue type 5, d'une paire de gants, des bottes ou des chaussures de sécurité et des sous-vêtements, - Maintien de l'EPVR, - Séchage du salarié, - AutoContrôle radiologique corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C2, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
6	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
7	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle RP puis ré-habillage en TU.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 42 / 60

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5 et C3
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée²⁵, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C3	
- Entrée d'un deuxième agent SPR - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C2 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée²⁶, passage en C2 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'EE. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

²⁵ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

²⁶ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 43 / 60

5.7.3.4 CAS 3.D : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

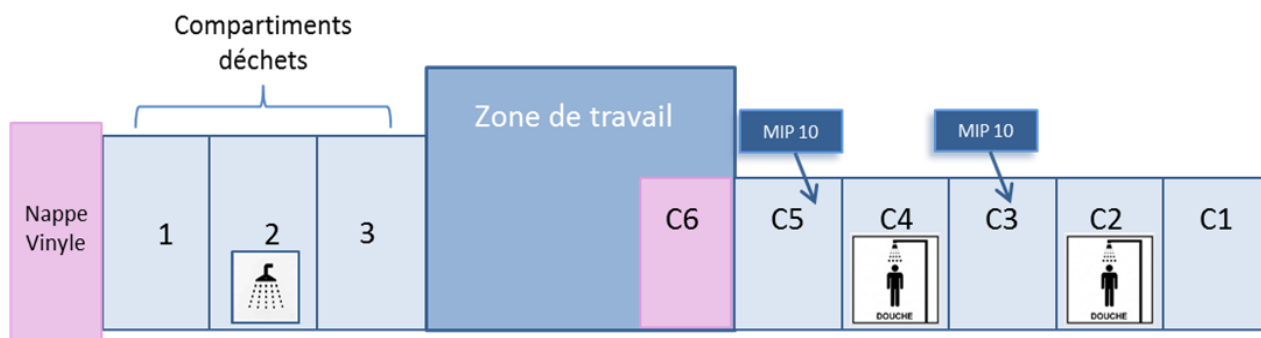


Figure 12 : Chantier en zone contaminante ($5 \leq RCA < 10$) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 1 tenue MAR 95-3,
- 2 paires de gants scotchées (une paire sur chaque tenue type 5),
- 1 paire de gants de travail scotchée sur la tenue MAR 95-3,
- 1 paire de chaussure de sécurité ou botte,
- 2 paires de surbottes (une paire sur les chaussures de sécurité ou bottes et une paire sur la surtenue type 5),
- 1 paire de surbottes sur la tenue MAR 95-3,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

En zone de travail devant le C6, aspiration et fixation de la contamination sur la tenue MAR 95-3, Ajout d'un C6 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la MAR 95-3.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 44 / 60

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Sortie de Zone de travail	- Aspiration de la tenue MAR 95-3 en fin d'intervention + fixation de la contamination, - Retrait d'une paire de surbottes et des gants de travail lors du saut de zone vers C6,
2	C6	- Retrait de la MAR 95-3, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C5,
3	C5	- Retrait de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C4 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C4	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue, - Passage en C3,
5	C3	- Retrait de la tenue type 5 d'une paire de gants, des chaussures ou bottes de sécurité et des sous-vêtements, - Maintien de l'EPVR, - Séchage du salarié, - AutoContrôle radiologique : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C2, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
6	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
7	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'entreprise intervenante. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 45 / 60

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5 et C3
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C3	
- Entrée d'un deuxième agent SPR - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C2 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée, passage en C2 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 46 / 60

5.7.4 CHANTIER EN ZONE CONTAMINANTE (≥ 10 RCA)

5.7.4.1 CAS 4.A : Chantier avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement niveau 1)

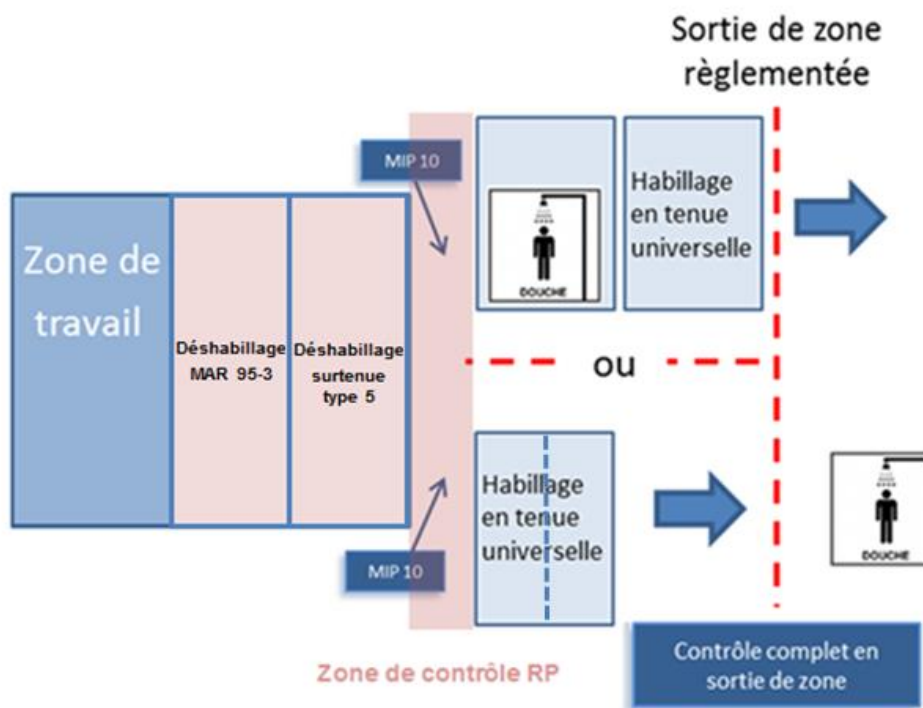


Figure 13 : Chantier en zone contaminante ($RCA \geq 10$) avec installation de décontamination sans compartiment (empoussièrement niveau 1)

La zone de travail doit faire partie d'un confinement dynamique²⁷ (sas, local...). En aucun cas cela ne peut être une nappe vinyle au milieu d'un local.

La zone de travail doit être équipée d'air respirable avec les connectiques adaptées.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 1 tenue MAR95-3
- 2 tenues jetables type 5,
- 2 paires de gants scotchées (une paire sur chaque tenue type 5),
- 1 paire de gants de travail scotchée sur la tenue MAR 95-3,
- 1 paire de chaussures de sécurité ou bottes,
- 2 paires de surbottes (une paire sur les chaussures de sécurité ou bottes et une paire sur la surtenue type 5),
- 1 paire de surbottes sur la tenue MAR 95-3,

²⁷ Au sens radiologique.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 47 / 60

- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

La douche d'hygiène est à prendre au plus près du lieu d'intervention. Dans le cas où l'entreprise intervenante n'installe pas de compartiment pour la douche d'hygiène du personnel, cette douche peut être éventuellement prise hors de la zone réglementée. Dans ce cas, un sas devra être mis en place en dehors du chantier amiante afin de permettre aux agents de quitter la tenue d'intervention et de revêtir la tenue universelle.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Zone de travail	- Aspiration de la tenue MAR 95-3 en fin d'intervention + fixation de la contamination, - Retrait d'une paire de surbottes et des gants de travail lors du saut de zone vers zone de déshabillage MAR 95-3,
2	Zone de déshabillage MAR 95-3	- Retrait de la MAR 95-3, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers la zone de déshabillage surtenue type 5,
3	Zone de déshabillage surtenue type 5	- Décontamination de l'EPVR à la lingette humide, - Retrait de la surtenue type 5, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers la zone de contrôle RP,
4	Zone de contrôle RP	- AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), retrait des bottes ou chaussures de sécurité : ○ Si douche d'hygiène en sortie de la zone de travail : retrait de la tenue type 5, passage sous la douche d'hygiène, retrait de l'EPVR puis habillage en TU, ○ Si douche d'hygiène déportée : passage dans le sas habillage TU, retrait de la tenue type 5 et de l'EPVR, habillage en TU et se diriger vers la douche d'hygiène, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous.

Cas de la tenue contaminée en zone de contrôle RP	Cas de contamination de l'EPVR en zone de contrôle RP
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide :

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 48 / 60

- | | |
|---|---|
| <p>l'appareil), suivi de la procédure de sortie,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si positif : <ul style="list-style-type: none"> ○ Confinement de la partie contaminée²⁸, et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenu type 5 puis envoi au SST. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR. |
|---|---|

5.7.4.2 CAS 4.B : Chantier avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

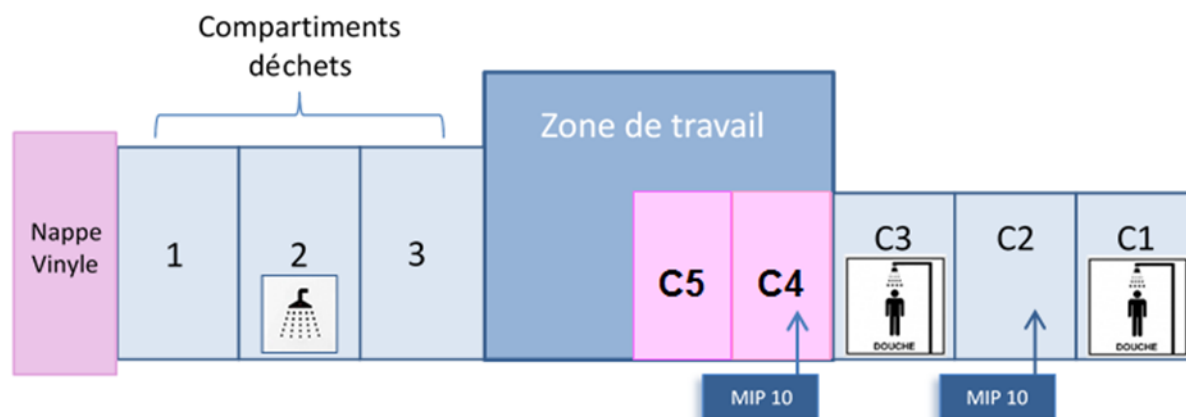


Figure 14 : Chantier en zone contaminante ($RCA \geq 10$) avec installation de décontamination à 3 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 1 tenue MAR 95-3,
- 2 paires de gants scotchées (une paire sur chaque tenue type 5),
- 1 paire de gants de travail scotchée sur la tenue MAR 95-3,
- 1 paire de chaussure de sécurité ou botte,
- 2 paires de surbottes (une paire sur les chaussures de sécurité ou bottes et une paire sur la surtenu type 5),
- 1 paire de surbottes sur la tenue MAR 95-3,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),

²⁸ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 49 / 60

- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération²⁹ :

- En zone de travail devant le C5, aspiration et fixation de la contamination sur la tenue MAR 95-3,
- Ajout d'un C5 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la tenue MAR 95-3,
- Ajout d'un C4 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la surtenue type 5.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Zone de travail	- Aspiration de la tenue MAR 95-3 en fin d'intervention + fixation de la contamination, - Retrait d'une paire de surbottes et des gants de travail lors du saut de zone vers C5,
2	C5	- Retrait de la MAR 95-3, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C4,
3	C4	- Retrait de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C3 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C3	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue type 5, - Passage en C2,
5	C2	- Retrait d'une paire de gants, de la tenue type 5, des bottes ou chaussures de sécurité et des sous-vêtements, - AutoContrôle radiologique corporel complet : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C1, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
6	C1	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchet en C2 (passage du bras en C2 seulement), - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

²⁹ Quand la zone d'intervention le permet (dimension suffisante), la sortie du personnel se fera prioritairement par 5 compartiments en dehors de la zone de travail (cf. cas suivant).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 50 / 60

Cas de la tenue contaminée en C4	Cas de contamination de l'EPVR en C4 et C2
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C3 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée³⁰, passage en C3 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C2	
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C1 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée, passage en C1 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'EE. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante

³⁰ La partie du corps contaminée est confinée par un gant scotché (contamination à la main), une surbotte scotchée (contamination au pied) ou par du vinyle scotché (autre partie du corps).

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 51 / 60

5.7.4.3 CAS 4.C : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

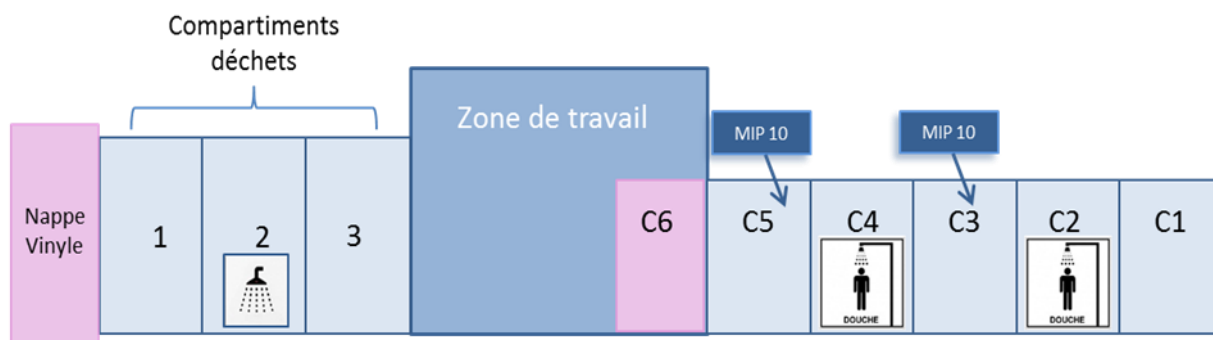


Figure 15 : Chantier en zone contaminante ($RCA \geq 10$) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrément niveau 1 ou 2 (< 3300 f/l))

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,
- 2 tenues jetables type 5,
- 1 tenue MAR 95-3,
- 2 paires de gants scotchées (une paire sur chaque tenue type 5),
- 1 paire de gants de travail scotchée sur la tenue MAR 95-3,
- 1 paire de chaussure de sécurité ou botte,
- 2 paires de surbottes (une paire sur les chaussures de sécurité ou bottes et une paire sur la surtenue type 5),
- 1 paire de surbottes sur la tenue MAR 95-3,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- En zone de travail devant le C6, aspiration et fixation de la contamination sur la tenue MAR 95-3,
- Ajout d'un C6 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la MAR 95-3.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Dans le cas de travail en air respirable, les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air respirable dans chaque compartiment.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE

CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE

TYPE

ACTIVITE

NUMERO

INDICE

DUSP/SPR

DC

RP

025

1

Page 52 / 60

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Zone de travail	- Aspiration de la tenue MAR 95-3 en fin d'intervention + fixation de la contamination, - Retrait d'une paire de surbottes et des gants de travail lors du saut de zone vers C6,
2	C6	- Retrait de la MAR 95-3, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C5,
3	C5	- Retrait de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C4 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C4	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue, - Passage en C3,
5	C3	- Retrait de la tenue type 5 d'une paire de gants, des chaussures ou bottes de sécurité et des sous-vêtements, - Maintien de l'EPVR, - Séchage du salarié, - AutoContrôle radiologique : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C2, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
6	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
7	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5 et C3
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 53 / 60

Cas d'une partie du corps contaminée en C3

- Entrée d'un deuxième agent SPR
- Contrôle corporel complet :
 - Si négatif, passage au C2 et suivi de la procédure de sortie,
 - Si positif :
 - Confinement de la partie contaminée, passage en C2 et suivi de la procédure de sortie,
 - Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenuie type 5 puis envoi au SST.

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'entreprise intervenante. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

5.7.4.4 CAS 4.D : Chantier avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

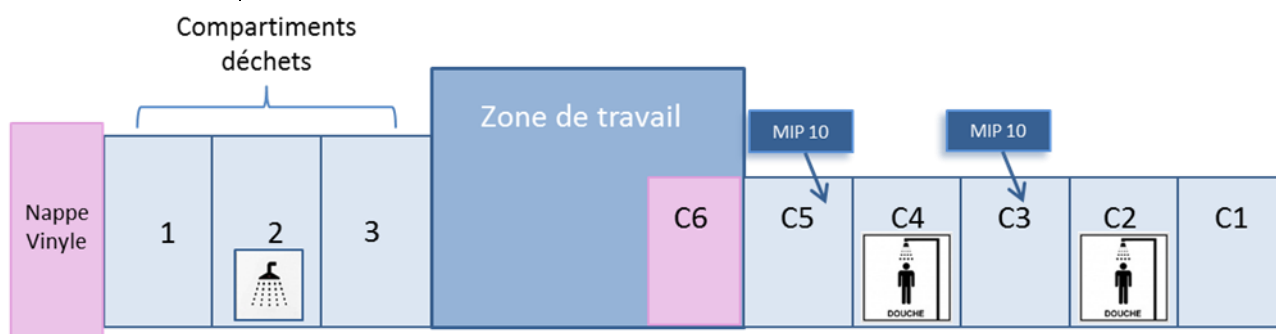


Figure 16 : Chantier en zone contaminante ($RCA \geq 10$) avec installation de décontamination à 5 compartiments (empoussièrement niveau 2 (≥ 3300 f/l) ou 3)

La zone de travail et les compartiments de sortie doivent être équipés d'air respirable avec les connectiques adaptées aux EPVR utilisés.

Habillage :

- Sous-vêtements papier jetables,

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 54 / 60

- 2 tenues jetables type 5,
- 1 tenue MAR 95-3,
- 2 paires de gants scotchées (une paire sur chaque tenue type 5),
- 1 paire de gants de travail scotchée sur la tenue MAR 95-3,
- 1 paire de chaussure de sécurité ou botte,
- 2 paires de surbottes (une paire sur les chaussures de sécurité ou bottes et une paire sur la surtenue type 5),
- 1 paire de surbottes sur la tenue MAR 95-3,
- EPVR adapté (cf. Tableau 1),
- Dosimétrie réglementaire (en sac étanche).

Déroulement de l'opération :

- En zone de travail devant le C6, aspiration et fixation de la contamination sur la tenue MAR 95-3,
- Ajout d'un C6 dans la zone de travail (vinyle souple) afin de prévoir le déshabillage de la MAR 95-3.

Procédure de sortie du personnel SPR :

Dans le cas de travail en air respirable, les salariés doivent se débrancher et se rebrancher au réseau d'air dans chaque compartiment.

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
1	Zone de travail	- Aspiration de la tenue MAR 95-3 en fin d'intervention + fixation de la contamination, - Retrait d'une paire de surbottes et des gants de travail lors du saut de zone vers C6,
2	C6	- Retrait de la MAR 95-3, - Retrait d'une paire de surbottes et d'une paire de gants lors du saut de zone vers C5,
3	C5	- Retrait de la surtenue type 5, - AutoContrôle radiologique de la tenue restante : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil), passage en C4 après retrait d'une paire de surbottes, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
4	C4	- Douche de décontamination amiante (5min), avec port de l'EPVR et de la tenue, - Passage en C3,
5	C3	- Retrait de la tenue type 5, d'une paire de gants, des chaussures ou bottes de sécurité et des sous-vêtements, - Maintien de l'EPVR, - Séchage du salarié, - AutoContrôle radiologique : ▪ Si contrôle négatif (égal au Bruit de Fond de l'appareil),

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 55 / 60

ETAPE N°	ZONE	OPERATION DE SORTIE
		passage en C2, ▪ Si contrôle positif (supérieur au Bruit de Fond de l'appareil), voir tableau ci-dessous,
6	C2	- Douche d'hygiène, 3 min avec l'EPVR, 3 min sans EPVR, - Retrait de la cartouche et remise dans le sac déchets en C3 (passage du bras en C3 seulement), - Passage en C1 avec l'EPVR sans cartouche,
7	C1	- Séchage du corps et de l'EPVR, - Sortie en sous-vêtements et contrôle TQRP puis rhabillage en TU.

Cas de la tenue contaminée en C5	Cas de contamination de l'EPVR en C5 et C3
- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Aide au déshabillage afin de limiter le risque de contamination sous la tenue, - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C4 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ confinement de la partie contaminée, passage en C4 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	- Entrée d'un deuxième agent SPR, - Contrôle des parties contaminées de l'EPVR, - Décontamination de l'EPVR si possible à la lingette humide : ▪ Si décontamination de l'EPVR réalisée, suivi de la procédure de sortie ; ▪ Si impossibilité de décontaminer l'EPVR, fixation (prévoir fixateur résistant à l'eau) ou confinement de la contamination sur celui-ci puis suivi de la procédure de sortie et mise en déchets de l'EPVR.
Cas d'une partie du corps contaminée en C3	
- Entrée d'un deuxième agent SPR - Contrôle corporel complet : ▪ Si négatif, passage au C2 et suivi de la procédure de sortie, ▪ Si positif : ○ Confinement de la partie contaminée, passage en C2 et suivi de la procédure de sortie, ○ Si impossibilité de confiner la partie contaminée, port d'une surtenue type 5 puis envoi au SST.	

Procédure de sortie du matériel du SPR :

Le matériel SPR qui sera entré en zone amiante sera pris en charge par l'entreprise intervenante. Il sera évacué par le compartiment déchets et balisé en conséquence.

Les contaminamètres, qui ne peuvent être emballés pendant leur utilisation, seront récupérés par le SPR qui les conservera pour de futurs chantiers amiante.

Les radiamètres, qui peuvent être utilisés emballés, devront entrer en zone amiante sous double emballage. Lors de leur sortie, le deuxième emballage sera alors douché et ouvert afin de récupérer le premier emballage propre. Le radiamètre pourra ainsi être récupéré pour d'autres chantiers hors amiante.

5.8 Cas particulier d'interventions avec risque sodium (installation Phénix)

Certaines précautions seront à prendre pour les interventions se déroulant sur l'installation Phénix, lorsque le risque Sodium (Na) est présent (cf. dossier d'analyse de risque [5]). Dans ces cas précis, les douches de décontamination ne seront pas directement accolées au chantier mais seront déportées dans une zone où l'utilisation de l'eau n'est pas proscrite.

D'autres règles devront également être appliquées pour le bon déroulement de ces chantiers :

- L'utilisation des lingettes humides (non trempées, pas de risque de ruissellement) est autorisée pour toutes les opérations (processus, nettoyage des sacs de déchets, décontamination). Ces lingettes devront être pré-humidifiées et conditionnées dans un emballage étanche, pour utilisation sur le chantier,
- L'utilisation de pulvérisateur de produit fixant est interdit lors du processus de désamiantage sur les équipements (tuyauteries Na),
- L'utilisation de pulvérisateur de produit fixant est autorisée pour les opérations de décontamination du personnel. Cette utilisation sera limitée au minimum nécessaire. La quantité maximale de liquide dans le contenant du pulvérisateur est fixée à 1 litre, sur le périmètre du chantier.

5.9 Les durées et temps de travail déterminés en application des articles R. 4412-118 et R. 4412-119

Le port du masque ininterrompu est de 2h30 maximum par vacation et de 6h par jour. Pour autant, les interventions du SPR sont ponctuelles et limitées dans le temps.

Les durées d'intervention sont adaptées en fonction de la température en utilisant l'abaque de Meyer.

La durée d'intervention avec le port de 2 tenues jetables type 5 est limitée à 2h maximum par vacation avec 2 vacations par jour.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

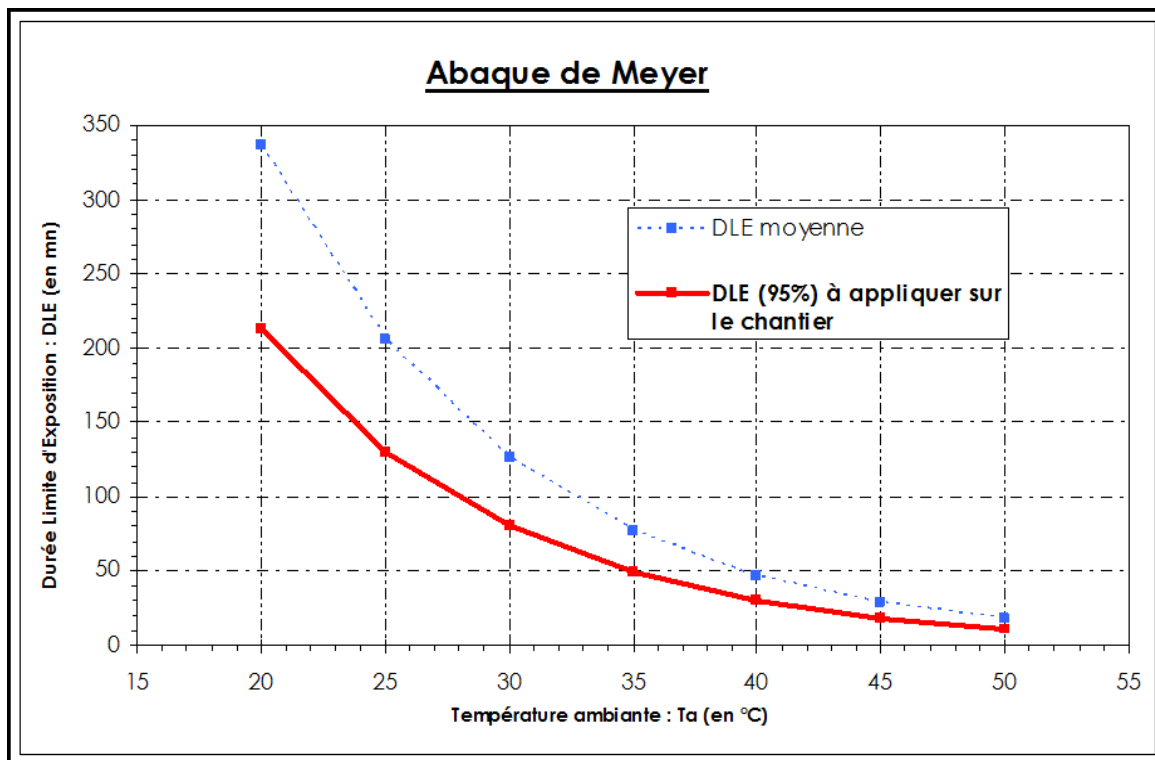
TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 57 / 60



Données issues de l'article "Astreinte physiologique lors d'opérations de retrait d'amiante" - J.P. MEYER, Documents pour Le Médecin du Travail n°69, 1er semestre 1997, p.19-26.

Cas spécifique du port de la tenue MAR 95-3 :

Température ambiante relevée ou T_{max} estimée lors de l'intervention	Durée d'intervention
$\leq 25^{\circ}\text{C}$	2h/poste
$25^{\circ}\text{C}-30^{\circ}\text{C}$	2h à 1h par poste (Voir courbe 2)
$30^{\circ}\text{C}-32^{\circ}\text{C}$	(40mn + 1h de repos) 2 fois par poste ou (1h+1h de repos) une fois par poste
$32^{\circ}\text{C}-35^{\circ}\text{C}$	Avis médical préalable requis
$>35^{\circ}\text{C}$	Interdite sans avis médical préalable

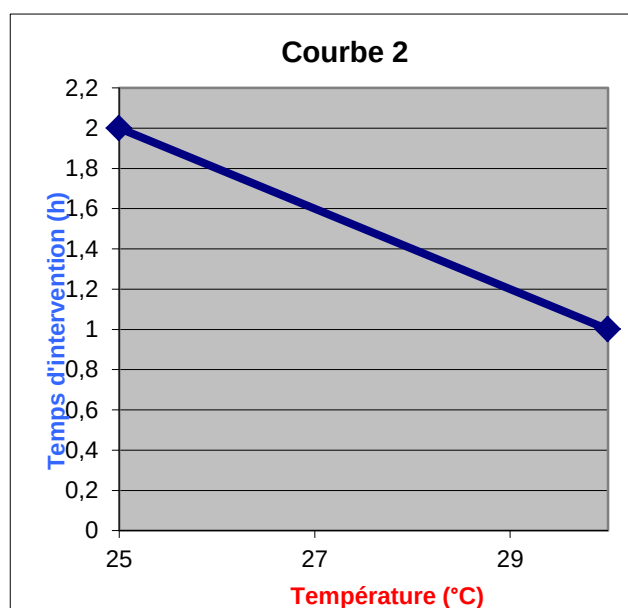


Tableau 3 : Temps d'intervention maximum autorisé pour les salariés SPR CEA en tenue MAR 95-3

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 58 / 60

Zone d'intervention	Tenue d'intervention	Temps d'intervention
Sans risque de contamination	2 tenues jetables type 5	Courbe de Meyer pour 1 tenue + 6h/jour 2 vacations de 2h max par jour
Sans risque de contamination	2 tenues jetables type 5 + 1 MAR 95-3	Application des temps d'intervention maximum autorisé au CEA pour le port de la MAR 95-3
RCA < 5	2 tenues jetables type 5	Courbe de Meyer pour 1 tenue + 6h/jour 2 vacations de 2h max par jour
RCA < 5	2 tenues jetables type 5 + 1 MAR 95-3	Application des temps d'intervention maximum autorisé au CEA pour le port de la MAR 95-3
5 < RCA < 10	2 tenues jetables type 5	Courbe de Meyer pour 1 tenue + 6h/jour 2 vacations de 2h max par jour
5 < RCA < 10	2 tenues jetables type 5 + 1 MAR 95-3	Application des temps d'intervention maximum autorisé au CEA pour le port de la MAR 95-3
RCA > 10	Tenue(s) jetable(s) + 1 MAR 95-3	Application des temps d'intervention maximum autorisé au CEA pour le port de la MAR 95-3

Tableau 4 : Temps d'intervention en fonction de la zone d'intervention et du type de tenues

6 LES NOTICES DE POSTE PREVUES A L'ARTICLE R.4412-39

NOTICE DE POSTE	CONTROLE RADIOLOGIQUE DE PERSONNEL CEA, DES MATERIELS/EQUIPEMENT, MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE dans les chantiers SS3 ou SS4
Environnement	En intérieur ou en extérieur En zone réglementée radioprotection
MATERIEL DE PROTECTION	AMIANTE et RISQUE RADIOLOGIQUE Tenue d'intervention en zone (tenue jetable), gants, masque filtrant respiratoire (type fonction du risque de contamination radioactive)
OUTILLAGE PRINCIPAL	Contaminamètre Radiamètre
AVANT L'INTERVENTION	Prendre connaissance des consignes de sécurité de l'entreprise intervenante auprès du chef de chantier. Prendre connaissance des conditions d'intervention en accord avec le chef de chantier de l'entreprise titulaire : - Niveau d'empoussièrement avec rapport d'analyse, - Type de masque à utiliser, - Type de tenue à utiliser, - Validation de la protection du contaminamètre ou du radiamètre, - Revue de l'entrée et de la sortie de zone,
PENDANT L'INTERVENTION	ACCOMPAGNEMENT PAR DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE INTERVENANTE
REGLES D'HYGIENE	Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer sur le lieu de l'intervention.

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE

CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 59 / 60

	Rasage de près journalier obligatoire pour avoir une bonne étanchéité du masque. Nettoyer et contrôler son masque avant et après chaque utilisation.
--	--

Détermination des EPI en fonction du niveau d'empoussièrément

Zone d'intervention	Tenue d'intervention	Empoussièrément de 0 à < 100 f/l	Empoussièrément de 100 à < 800 f/l	Empoussièrément de 800 à < 3300 f/l	Empoussièrément de 3300 à < 6000 f/l	Empoussièrément de 6000 à < 25000 f/l
Sans risque de contamination radioactive	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5	Masque complet	Masque complet + adduction d'air	Masque complet + adduction d'air	Tenue étanche ventilée	Tenue étanche ventilée
Nb RCA < 5	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5	Masque complet	Masque complet + adduction d'air	Masque complet + adduction d'air	Tenue étanche ventilée	Tenue étanche ventilée
5 ≤ Nb RCA < 10	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5	Masque complet + adduction d'air	Masque complet + adduction d'air	Masque complet + adduction d'air	Tenue étanche ventilée	Tenue étanche ventilée
Nb RCA ≥ 10	Sous-vêtements jetables + 2 tenues jetables type 5	Tenue étanche ventilée	Tenue étanche ventilée	Tenue étanche ventilée	Tenue étanche ventilée	Tenue étanche ventilée

PHASE DE TRAVAIL	RISQUES	MOYENS DE PREVENTION
Toutes phases	Dispersion de fibres	Douchage, ensachage du matériel utilisé, ventilation et brumisation
Toutes phases	Inhalation de fibres	Personnel formé amiante SS4, Port des EPI amiante (tenue, masque)
Toutes phases	Contamination radioactive	PR1, personnel catégorie A ou B, port d'EPVR, contrôles radiologiques en phase de sortie et entre les vacations
Toutes phases	Ecrasement	Port des chaussures de sécurité
Accès aux équipements à contrôler	Chute	Utilisation des moyens d'accès de type PIRL ou échafaudage mis en place par l'entreprise intervenante

En cas d'urgence médicale

Contactez le Sauveteur Secouriste le plus proche du chantier, (SST de l'entreprise intervenante ou ELPS de l'installation)

Sinon contactez la FLS en composant le 18 depuis un poste fixe ou le 04.66.79.56.18 depuis un mobile.

Ne transportez jamais vous-même un blessé ou un malade

Ne vous rendez jamais seul au service médical

L'usage du véhicule personnel ou de société est interdit,

Le transport doit être effectué uniquement par la FLS

MODE OPERATOIRE SOUS-SECTION 4 AMIANTE CONTROLES RADIOLOGIQUES DANS LES CHANTIERS AMIANTE

PERIMETRE
DUSP/SPR

TYPE
DC

ACTIVITE
RP

NUMERO
025

INDICE
1

Page 60 / 60

7 APPLICATION DU MODE OPERATOIRE

Le mode opératoire est utilisé à chaque intervention du SPR sur des chantiers d'entreprise intervenante SS3 ou SS4 en zone réglementée.

La prise de connaissance de ce mode opératoire par le personnel SPR/LRI [7] avant sa mise en œuvre sera formalisée sous l'enregistrement « Engagement pour les contrôles radiologiques dans les chantiers de désamiantage ou lors des interventions susceptibles de libérer des fibres d'amiante ».